



EAU

Eau : le principe de précaution voté par la CARL

Créer le syndicat unique de l'eau et éviter la dissolution du SIAEAG. C'est la position ferme rappelée par Cédric CORNET, Président de la Riviera du Levant et Maire du Gosier lors du Conseil Communautaire du 13 novembre 2020 tenu en visioconférence.

Publié le 14 novembre 2020

Comment ?

Par le maintien du même engagement de tous les élus :

- > celui des EPCI pour la gestion de la période transitoire permise par le report de la dissolution du SIAEAG au 1er janvier 2021
- > celui des collectivités majeures avec la prise en charge du fonctionnement du SIAEAG permettant le report de la dissolution du syndicat au mois d'août 2021.

C'est en effet ce positionnement qui a été confirmé par la voix du Ministre des Outre-Mer s'agissant de la création d'une autorité unique gestionnaire de l'eau et de l'assainissement appelée des vœux de tous.

Pourquoi anticiper ?

Afin de parer aux contraintes de temps nécessaires à la gestion de la période transitoire et garantir la continuité de service. Cette anticipation est actée désormais par délibération du Conseil Communautaire de la CARL pour :

- > la création de régies
- > des budgets annexes eau potable et assainissement.

Elle sera ainsi effective uniquement en cas d'impossibilité de transfert de la compétence "eau et assainissement" à une autre structure préalablement à la dissolution du SIAEAG.



**LA RIVIERA
DU LEVANT**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LE GOSIER-SAINTE-ANNE-SAINTE-RAPHAËLLE-LE DEBIAZE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LA RIVIERA DU LEVANT

93 Bd du Général de Gaulle
97190 Le GOSIER
0690 48 47 47
carl@rivieradulevant.fr

HORAIRES :

lundi, mardi et jeudi :
07h30 - 13h00 / 14h30 - 17h00 ;
mercredi et vendredi :
07h30 - 13h00